



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements de transfusion sanguine

Question écrite n° 31846

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'avenir des établissements de transfusion sanguine. Dans le cadre de la préparation du prochain STOTS 2000-2005, l'Agence française du sang a proposé la fermeture d'établissements de transfusion sanguine au profit d'unités interrégionales. Cette proposition suscite l'inquiétude de la communauté médicale et des donneurs et receveurs, notamment en Champagne-Ardenne. Aussi il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement à l'égard des établissements de transfusion sanguine dont celui de Reims pour les prochaines années.

Texte de la réponse

Les projets de révision des schémas de réorganisation de la transfusion sanguine ont été soumis à l'avis des commissions d'organisation de la transfusion sanguine (COTS) au cours du mois de juin. Ces projets prévoient généralement le regroupement de certaines activités techniques, essentiellement la qualification du don, plus rarement celui d'activités de préparation. Toutes les activités de proximité sont conservées et aucune fermeture de site n'est inscrite dans les projets de schémas. Dans le cas particulier de Champagne-Ardenne, les projets soumis aux commissions d'organisation de la transfusion sanguine prévoient le regroupement de l'activité de qualification sur le site de Lille pour le nord de la région et sur celui de Nancy pour le sud. L'activité de préparation sera conservée sur le site de Reims à proximité du centre hospitalier universitaire, ce qui est de nature à rassurer la communauté médicale quant à la disponibilité des produits sanguins labiles et à la qualité du service rendu. Par ailleurs, le site de Reims se verra confier les activités de cryoconservation de l'ensemble des régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31846

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé et action sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3764

Réponse publiée le : 13 septembre 1999, page 5419